

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2006-2007

29 NOVEMBRE 2006

PROJET DE DÉCRET CONTENANT LE BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE POUR L'ANNÉE
BUDGÉTAIRE 2007(1)

—

AVIS DE LA COMMISSION DES RELATIONS INTERNATIONALES ET DES QUESTIONS EUROPÉENNES
PAR MME CAROLINE CASSART-MAILLEUX.

—

(1) Voir Doc. n°315 (2006-2007) n°1

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme la Ministre Simonet	3
2	Discussion	6
3	Votes	7

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales et des Questions européennes a examiné au cours de sa réunion du 29 novembre 2006 (2) le projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007 partim pour les matières qui relèvent des compétences de la commission des Relations internationales et des Questions européennes.

1 Exposé de Mme la Ministre Simonet

Mme la Ministre Simonet entame son exposé par la dotation allouée au C.G.R.I. (A.B. 41.01.11), qui représente à elle seule 98% des moyens proposés pour la Division organique 14 (Relations internationales et actions du F.S.E.).

La dotation au C.G.R.I. s'élèvera en 2007 à 33.047.000 euros, soit une augmentation de l'ordre de 1.000.000 euros (+ 3,05% par rapport à 2006). Dans le contexte budgétaire de la Communauté française, cette augmentation lui semble tout à fait honorable.

La dotation n'avait plus progressé depuis 2005, sa volonté ayant été durant l'intervalle de mettre fin à un processus d'accumulation de réserves excessif dans le chef de l'organisme. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, du fait notamment de la mise en place d'un pilotage budgétaire plus systématique associant l'ensemble des départements du C.G.R.I.

L'augmentation de la dotation bénéficie d'abord aux actions. Elle traduit la maîtrise des coûts fixes (personnel, fonctionnement et délégations). Même si les marges sont étroites, l'inver-

sion de tendance se poursuit par rapport à des frais fixes qui avaient une fâcheuse propulsion ces dernières années à gonfler plus vite que les dépenses de programmes. Et enfin, elle permet de poursuivre les engagements pris dans le cadre de la fusion entre le C.G.R.I. et la D.R.I.

Entamant l'examen du projet de budget 2007 du C.G.R.I., la ministre a commencé d'emblée par les frais fixes, avec en premier lieu, les rémunérations du personnel (chapitre 51).

Il importe ici de regarder l'évolution des chiffres depuis le début de la législature.

A l'ajustement 2005, il a été opéré une réduction nette de l'ordre de 200.000€ sur les rémunérations (art. 511.01).

En 2006, le chapitre 51 du budget (rémunérations du personnel) connaissait encore une réduction de 434.000€ par rapport à 2005 ajusté.

En 2007, les frais de personnel n'augmentent que de 321.000 € par rapport à l'initial 2006, mais ils incluent :

- le montant nécessaire pour l'indexation des salaires en année pleine : 236.000 €

- les augmentations barémiques normales à hauteur de 118.000 €

- l'impact 2007 de la fusion à concurrence de 167.000 € (titres-repas 103.000 € - alignement des barèmes les plus bas 64.200 €).

Bref, les coûts de personnel continuent à être plus que maîtrisés, puisque, en neutralisant les inévitables, ils diminueraient de plus de 200.000 € (204.661 € précisément) par rapport à 2006.

Au niveau du fonctionnement, il faut envisager globalement les chapitres budgétaires 52 (prestations, fournitures et travaux), 55 (achat de biens) et 56 (amortissement d'emprunts). Et globalement, ces trois chapitres de fonctionnement sont en réduction de quelque 75.000 euros (de 3.519.044 € à 3.444.088 €).

La ministre précise que l'on assiste à un certain nombre de glissements entre les articles des chapitres 52 et 56. Ceux-ci résultent d'une demande de la Cour des comptes de redistribuer les redevances des bâtiments du siège à Bruxelles respectivement vers les articles 525.01 pour les intérêts et 560.01 s'agissant des amortissements en capital. Pour les mêmes raisons, la redevance emphytéotique de Paris est transférée de l'article 533.03.01 vers les mêmes articles.

En ce qui concerne les délégations, lors de la présentation du budget 2005, vu les conséquences en année pleine du mouvement diplomatique de

(2) Présents :

M. Bodson, M. Deghilage, M. Dehu, Mme Derbaki Sbaï, Mme Docq, Mme Simonis, M. Vervoort, M. Dardenne, Mme Persoons, M. Bouchat (Président)

Assistaient également à la réunion :

Mme Cassart-Mailleux, Mme Corbisier-Hagon, M. Delannois, M. Thissen, M. de Lamotte, membres du Parlement

Mme Simonet, vice-Présidente et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des Relations internationales

M. Marchal, auditeur à la Cour des Comptes

M. Mailleux directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Simonet

M. Verwilghen, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Simonet

M. Demaegd, directeur de cabinet adjoint de Mme la ministre Simonet

Mme Spelkens, directrice générale adjointe au CGRI

Mme Potvin, assistante au CGRI

Mme Drèze, experte du groupe PS

M. Kubla, expert du groupe MR

M. Hayois, expert du groupe cdH

2004, la ministre était obligée d'expliquer que ce budget connaissait une forte augmentation en termes réels : de l'ordre de 16 %.

A l'initial 2006, un effort de compression des coûts a été opéré à hauteur de quelque 200.000 euros, sans aucunement porter atteinte à la capacité opérationnelle de notre réseau.

La maîtrise des coûts du réseau reste le mot d'ordre pour 2007, avec une progression nette qui ne dépasse pas 135.000 euros (soit moins de 2 %) et qui correspond essentiellement :

- à l'adaptation au coût de la vie des indemnités des diplomates,

- à l'indexation de la convention avec le Théâtre des Doms en Avignon,

- aux fluctuations de certaines monnaies,

- à diverses augmentations notamment au niveau des assurances,

- à la nécessité d'organiser en 2007 une réunion de notre réseau, alors que celle-ci n'a pas eu lieu en 2006.

La ministre nous informe qu'elle entreprend dès maintenant la préfiguration du mouvement diplomatique de 2008 et elle ajoute qu'elle n'aborde plus cette question, comme par le passé, en se fiant uniquement à des intuitions.

En effet, elle a chargé son administration de procéder à une analyse des rapports et indicateurs qu'elle a mis en place concernant le réseau, afin de pouvoir éclairer les choix qu'elle proposera aux gouvernements. Les implantations de nos délégations devront être en adéquation avec les objectifs stratégiques de la note de politique internationale.

La ministre en vient à présent aux actions, qui sont finalement la vraie raison d'être de notre politique internationale et vers lesquelles elle s'efforce de faire converger les moyens qui résultent de l'effort de maîtrise des coûts fixes.

Dans le multilatéral, elle signale l'augmentation annuelle de 2,5 % de notre contribution statutaire à l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Il y a eu en octobre dernier, en séance plénière, un très intéressant débat sur l'évolution de la Francophonie, à la suite du Sommet de Bucarest. Ce débat a montré, avec une large convergence de vues entre tous les groupes politiques, que cette Francophonie, à laquelle nous restons tous profondément attachés, n'évolue pas nécessairement dans la meilleure direction.

Sans revenir sur le détail de ce débat, la mi-

nistre dressait devant nous un bilan nuancé, en se réjouissant notamment du retour au premier plan des questions d'éducation, mais en nous montrant les limites, voire les contradictions d'une Francophonie qui évoluerait vers une organisation purement politique (Cfr. Liban, Congo, ...). Et si nous devons, d'ici quelques mois, rester sur l'appréciation mitigée qui est la nôtre, nous devrions alors très sérieusement nous interroger sur un éventuel redéploiement des moyens importants que nous consacrons à la Francophonie.

Deux nouveautés à mentionner encore dans le chapitre multilatéral :

1. Une contribution de 50.000 € au fonds international de l'UNESCO pour la diversité culturelle. L'inscription de ce montant au budget procède du même volontarisme politique que celui qui nous a animés de manière consensuelle dans la négociation de la convention sur la diversité culturelle. L'espoir est évidemment que l'on puisse effectivement liquider cette contribution en 2007, ce qui postule que la Belgique, dans toutes ses composantes, ait préalablement déposé son instrument de ratification.

2. Le montant nécessaire (7000 €) pour assumer notre part de la contribution annuelle de la Communauté française à la « Task Force Holocauste ». Cette « task force » procède pour le moment à un inventaire des actions menées dans différents pays pour entretenir la mémoire de la Shoah et pour procéder ensuite à un échange de bonnes pratiques. La contribution globale de la Communauté est de 14.000 € par an, supportée à parts égales par ce budget et par celui de la ministre Mme Arena.

Enfin, la ministre attire notre attention sur l'article 534.02.07, où nous prévoyons – a priori sous forme de frais de consultance - les moyens nécessaires pour entreprendre l'action annoncée au Sommet de Bucarest en vue de promouvoir, au sein de la Francophonie et au-delà, la reconnaissance définitive de l'enseignement, en particulier dans les pays en développement, comme un bien d'intérêt public, régi par d'autres règles que celles du marché.

En ce qui concerne l'Union européenne, on note une augmentation importante de l'article 534.02.02b (500.000 euros). Il s'agit d'une augmentation escomptée des financements européens gérés par le Bureau International Jeunesse (B.I.J.).

La ministre en vient maintenant à la coopération bilatérale, c'est-à-dire l'article 535.01. Conformément à la note de politique internationale, il importe de faire une distinction plus nette

entre d'une part les moyens affectés à l'exécution des accords bilatéraux, et d'autre part les moyens disponibles pour les opérateurs en dehors de la contrainte géographique. De plus, la ministre a constaté qu'au fil du temps, cet article était devenu une sorte de « fourre-tout », incluant beaucoup de postes non directement liés au bilatéral, ce qui nuit à la lisibilité du budget, notamment pour les parlementaires. La ministre a donc voulu extraire de l'article 535.01 toutes ces dépenses non directement liées à l'exécution des accords bilatéraux. Ces moyens concernent par exemple la contribution de la Communauté française à l'APEFE, le cofinancement des ONG, l'éducation au développement ou encore le Conseil Wallonie-Bruxelles de la Coopération Internationale et sont redistribués essentiellement vers l'article 536.09. Dans le même temps, le tableau budgétaire permet désormais de mieux distinguer, à l'article 535.01, les actions menées en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Et enfin, elle voudrait souligner que les moyens alloués à la coopération bilatérale au sens strict augmenteront l'an prochain de plus de 6 %, passant de 3.755.000€ à 3.988.592€ (+233.500€). Comme cela se fait depuis le début de la législature, la consommation de ces crédits continuera à être étroitement pilotée par l'administration et son cabinet, de manière à pouvoir les redéployer avec souplesse en cas de non réalisation de certaines actions, du fait du partenaire étranger par exemple.

En ce qui concerne l'appui aux opérateurs culturels, vous vous souviendrez que l'on avait amorcé en 2006 le regroupement des moyens (art. 536.01) et la création d'une nouvelle ligne destinée à les aider à mieux se positionner sur les marchés étrangers (art.536.08). Ce regroupement des moyens s'accentue cette année sur un seul article (536.08), dont elle a néanmoins tenu à présenter la ventilation interne pour des raisons de lisibilité. Cet article 536.08 regroupe désormais tous les moyens affectés au secteur culturel. Ces moyens sont globalement stables en 2007, à hauteur de 2.300.000 euros, mais ils avaient été assez fortement augmentés en 2006 (+325.000 euros).

Cet effort de meilleure lisibilité du budget (= meilleure distinction entre les crédits destinés à la coopération bilatérale et les moyens pour les programmes sectoriels d'appui aux opérateurs, conformément à la note de politique internationale) ne vise pas que la culture. La ministre l'avait annoncé, il s'étend cette année à 3 nouveaux domaines :

1. éducation-formation (535.03)
2. recherche-enseignement supérieur (identifié

comme tel au sein de l'art. 535.01)

3. appui aux acteurs de la solidarité (536.09)

Au-delà de ces réaménagements, ce qui est réellement significatif, c'est 3 choses :

-les moyens pour les actions augmentent : en additionnant tous les articles 532, 534, 535 et 536, nous passons au total de 18.633.000 € en 2006 à 19.465.000 € en 2007 ;

-même en neutralisant l'augmentation des crédits européens (500.000 euros), cela fait toujours une augmentation nette de plus de 330.000 euros pour les actions ;

-la lisibilité du budget devient meilleure, tant pour les parlementaires que pour les opérateurs.

Ce qui est significatif également, ce sont tous les projets nouveaux qui sont en préparation pour l'année 2007 :

Dans les pays en développement, bien sûr, le grand rendez-vous culturel avec le Congo à l'automne 2007, ou encore l'accentuation du partenariat avec les pays de la Méditerranée, notamment au travers du programme « dialogues et modernités », auquel nous nous efforçons d'associer aussi le Liban et la Palestine. La ministre retournera au Maroc en février car la Communauté française sera l'invitée d'honneur de la foire du livre de Casablanca. Il y aura aussi des commissions mixtes entre autres avec le Congo, la Bolivie, la Tunisie et normalement avec Haïti.

En termes d'appui aux opportunités dans les pays émergents, les moyens seront prévus pour le suivi de sa récente mission en Chine. Deux autres démarches comparables sont envisagées en 2007 et en 2008, respectivement au Brésil et en Inde. Autre exemple, notre Délégation à Santiago du Chili organise désormais chaque année un séminaire sur un des domaines de pointe des pôles de compétitivité.

En ce qui concerne les pays et régions proches, une opération de visibilité est prévue dans plusieurs villes allemandes, en particulier en Rhénanie, en mai prochain, et la ministre a l'espoir de concrétiser avec cette région - importante pour nous - les projets évoqués d'une part en matière linguistique et d'autre part en matière de recherche (biotechnologies). Avec le Luxembourg et avec les Pays-Bas, nous allons relancer les commissions mixtes, mais aussi nous appuyer sur elles pour renforcer le dialogue politique.

En Europe centrale, après m'être rendue en Roumanie en 2006, nous aurons le 10ème anniversaire de l'Institut Francophone d'Administration et de Gestion à Sofia (Bulgarie), où la Com-

munauté française joue un rôle important.

Nous serons aussi les hôtes d'honneur, en avril, de la foire internationale du livre de jeunesse à Bologne.

Ce ne sont évidemment que des exemples.

La ministre conclut par les autres allocations de base de la D.O. 14, lesquelles ne lui semblent guère appeler de commentaires. Moyennant quelques glissements internes, elles sont en effet globalement stables.

2 Discussion

Mme Cassart observe une augmentation à la division organique (D.O. 14) de plus de 970.000 euros par rapport à l'initial 2006 ; ce qui correspond à 3 % et s'en réjouit.

L'intervenante a souhaité obtenir quelques éclaircissements en ce qui concerne la variation des recettes et des dépenses.

Ainsi, relativement aux recettes, lors du débat ayant suivi l'ajustement budgétaire de 2005, la problématique des réserves du CGRI avait été abordée à plusieurs reprises. Plus particulièrement, l'on s'étonnait à l'époque de la constitution d'une réserve financière considérable. La réponse apportée était sans équivoque : les nouveaux accords de coopération sont la cause principale de la non exploitation des crédits, et donc de la constitution d'une réserve. Les programmes étant nombreux, ils mettent par conséquent du temps à se mettre en marche. Ils sont également morcelés, ce qui n'améliore pas la situation. Une solution envisagée pourrait être de constituer un ensemble de projet en réserve à pouvoir acter en cas de sous-consommation.

Mme Cassart se pose la question de savoir ce qu'il en est aujourd'hui. La solution envisagée a-t-elle été mise en place ? Qu'en est-il des réserves financières du CGRI ? A combien sont-elles estimées ? Que représentent les différents postes figurant comme recettes du budget CGRI à l'initial 2007 : récupération (7 066 031 euros) – Majorés de crédits disponibles au 31 décembre 2006 (2 051 331 euros).

Concernant les dépenses, Mme Cassart constate qu'à l'initial de ce budget 2007 figure pour la première fois un crédit destiné à couvrir un emprunt. Le montant total de l'emprunt est substantiel puisque le premier remboursement annuel s'élève à 1 169 275 euros alors que l'amortissement est estimé à 543 976 euros. Elle souhaite savoir quelle est la raison de cet emprunt

et qu'est-il destiné à couvrir ? Mme Cassart se pose la question de savoir s'il est normal qu'un organisme d'intérêt public s'endette alors que le niveau de pouvoir dont il dépend essaie de freiner, à tout le moins, de maîtriser son niveau d'endettement.

Enfin, dans le chapitre 52, la première AB est destinée à couvrir les loyers des locaux et charges. A l'initial 2007, cette allocation enregistre une diminution de 1 321 959 euros ; somme considérable. A quoi cela est-il lié ?

Mme Derbaki-Sbaï souhaite obtenir un complément d'information concernant le programme de recherche et d'enseignement et plus particulièrement le nouveau volet relatif à l'attractivité de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, lors du budget 2006, Mme la Ministre avait annoncé que des actions seraient appelées à se développer après évaluation.

L'intervenant souhaite savoir si cette évaluation a été menée et quels seront les nouveaux pays visés par ce type d'actions.

En ce qui concerne le programme culture et audiovisuel, lors du budget 2006, un groupe de travail relations internationales devait se mettre sur pied suite aux états généraux de la culture. Quels en sont les résultats ?

M. Dardenne a entendu la ministre souligner que de nombreuses actions étaient menées à l'égard de l'étranger. Il souhaite savoir ce qu'il en est de la Louisiane.

Concernant la réserve, Mme la Ministre rappelle avoir cité au cours des différentes commissions l'évolution de ce poste budgétaire. Ces réserves sont en diminution année après année. Mme la Ministre estime qu'aujourd'hui un organisme d'intérêt public ne doit pas constituer des réserves. Il doit simplement avoir un minimum de trésorerie. A cet instant-ci, les réserves du CGRI sont presque à 0 moyennant bien entendu le résultat de l'exercice 2006.

Mme la Ministre rappelle avoir mis en place un pilotage au sein de l'administration afin de pouvoir orienter les budgets non-consommés. Malgré cela, il existe toujours des crédits non-consommés. A titre d'information, nous atteignons un taux de consommation relativement important. Dès lors, sous réserve du report pour l'année prochaine, nous devrions nous situer à plus ou moins 2 millions d'euros pour 6 il y a quelques années.

En ce qui concerne l'emprunt, la Cour des comptes a exprimé une demande relative aux bâtiments se situant à Bruxelles. Cette demande visait

à ce que l'on distingue les intérêts des remboursements en un article, il s'agit du 525 01 et que l'on distingue les amortissements en capital sur le 560 01. Les remboursements sont dès lors ventilés sur 2 articles pour plus de lisibilité.

En réponse à Mme Derbaki sur la recherche et l'attractivité, Mme Simonet précise qu'une action a été menée au Chili en 2005 et en Inde, une première action a eu lieu. Elle rappelle s'être rendue en Chine il y a quelques semaines. Mme la ministre devrait bientôt rencontrer les recteurs pour fixer les priorités pour les années 2007 et 2008. L'Inde et le Brésil devraient normalement figurer à l'agenda 2007 et 2008.

Concernant le programme culture et audiovisuel, Mme la Ministre précise qu'un groupe de travail a effectivement été mis en place. Le secteur culturel peut dès lors se libérer de la contrainte géographique. Nos opérateurs n'ont pas toujours besoin d'aller là où nous avons un accord bilatéral. Pour mémoire, ces accords constituent un outil mais ne peuvent nullement être un carcan. L'idée qui apparaît dans le budget 2007 est de refaire cette opération avec d'autres secteurs. Ainsi, 2,3 millions sont identifiés à un article permettant aux opérateurs de pouvoir se rendre partout où ils veulent à l'étranger.

En réponse à M. Dardenne sur la Louisiane, la Communauté française se situe dans une phase de désengagement progressif du programme des enseignants du français en Louisiane. Plusieurs raisons justifient cette mesure : la contrainte des visas qui est de plus en plus stricte, la pénurie de candidats belges francophones pour enseigner en Louisiane.

Néanmoins, Mme la ministre souhaite poursuivre un partenariat avec une commission mixte.

Mme Cassart, revenant, sur les réserves, comprend le souci de la ministre d'assurer une marge de sécurité mais elle se demande s'il est opportun de conserver 2 millions fin de l'année. On pourrait dès lors encore améliorer ce pilotage.

Mme la ministre souligne que dans le cadre des discussions budgétaires, il est difficile d'estimer un montant idéal pour telle ou telle action. En misant sur un pilotage plus affiné, il sera possible de réorienter les crédits d'un programme qui ne sera pas totalement mis en œuvre. A première vue, le non-consommé de l'année 2006 devrait avoisiner les 2 millions d'euros. Ce montant sera reporté en 2007 ; ce qui permettra d'équilibrer le budget.

Mme Derbaki-Sbaï, sur la synergie entre la Communauté française et la Région wallonne, entend bien la poursuite des travaux. Elle souhaite

néanmoins savoir ce que la ministre entend par une optimisation de nos réseaux.

Mme la ministre rappelle qu'un mouvement diplomatique s'amorcera en 2008, qu'il faudra procéder à de nouvelles désignations et que cette mise en œuvre nécessitera une évaluation et peut être une réorientation par rapport aux objectifs que nous nous serons fixés.

M. Dardenne, concernant la Louisiane, se pose la question de savoir si la situation délicate de la langue française est une raison suffisante de réduire notre aide.

Mme la Ministre souligne que 41 375 euros sont prévus dans le budget 2007 pour les actions en Louisiane. Toutefois, force est de constater que plusieurs facteurs (politique des visas, pénurie de candidats, absence de réceptivité dans le chef des autorités de la Louisiane) nous incitent à revoir notre démarche.

3 Votes

Par 10 voix contre 2, la commission des Relations internationales et des Questions européennes recommande l'adoption par la commission des Finances, du Budget, des Affaires générales et du Sport du projet de décret contenant le budget général des Dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2007 – partim pour les matières relevant de ses compétences.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du présent avis.

La rapporteuse, Le Président,

C.Cassart-Mailleux A. Bouchat